

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le treize octobre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 7/10/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 22

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, RAHER Marc, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POULMARC'H Bertrand, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à DREANO Christelle  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Excusée : ANDASMAS Anissa

Absents: SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, POITEVIN Jocelyne

Secrétaire de séance : GUET François

### Délibération N° DE-97-2022

**Objet : Délégation pour le montage et la mise en place de plans d'actions visant à réduire les pollutions diffuses sur les AAC de Kerstrat et Kergaoulédan**

#### Rapporteur : Hugues TUPIN

Les captages de Kergaoulédan et Kerstrat à Pouldergat sont classés comme captages prioritaires par le SDAGE Loire Bretagne.

Les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de Kerstrat et Kergaoulédan ont été définies par arrêté préfectoral en 2021 et 2022. Réglementairement, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses sur ces AAC. Dans cet objectif, le service Eau et Assainissement a lancé une consultation pour un diagnostic multicritères des pressions de ces AAC. Une fois ce diagnostic réalisé, nous disposerons d'une liste de toutes les pressions agricoles, domestiques et industrielles qui s'exercent sur la ressource en eau.

L'EPAB (Captage de Kergaoulédan) et le syndicat mixte Ouest-Cornouaille (OUESCO) (Captage de Kerstrat) se proposent de monter et d'animer un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses sur l'ensemble de leur AAC respective. Ce plan d'actions sera construit en proche collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire (Agriculteurs, particuliers, associations, ...). Il se basera sur l'ensemble des pressions trouvées dans le diagnostic.

OUESCO tient à signaler que : « l'élaboration et l'animation du plan d'actions de Kerstrat s'inscrivent dans le contrat territorial 2023-2025. OUESCO souhaite inscrire cette action jusqu'à 2027, cependant aujourd'hui, après 2025, l'aide financière de l'AELB n'est pas garantie ; OUESCO ne peut donc pas s'engager au-delà de 2025. »

**Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 27 septembre 2022,**  
**Vu l'avis favorable du bureau du 3 octobre 2022,**

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID : 029-242900645-20221013-DE\_97\_2022-DE

**Il est proposé :**

- **D'autoriser OUESCO à mener l'ensemble des actions nécessaires pour monter, mettre en place et animer un plan d'actions sur l'Aire d'Alimentation de captage de Kerstrat à Pouldergat pour une période de 5 ans,**
- **D'autoriser l'EPAB à mener l'ensemble des actions nécessaires pour monter, mettre en place et animer un plan d'actions sur l'Aire d'Alimentation de captage de Kergaoulédan à Pouldergat pour une période de 5 ans.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 13 octobre 2022.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**

